



**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 02 FÉVRIER 2021**

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MARTIN.

Membres élus : cinquante-cinq (55) Présents : quarante (40) Procuration(s) : une (1)

Présents :

Titulaires :

MM. Jean-Luc MONNET ; Manuel MULLER ; Brigitte STUPFLER ; Jean-Bernard MARTIN ; Joseph FURGAL ; Gilles BIGNON ; Alexandre CASSARO ; Astride STAUDER ; Gérard GROSSE ; Gilles SCHLIENGER (suppléant de Gregory MICHELS) ; Germain DERUDDER ; Christian KOENIG ; Gaetano CIGNA ; Bernard BETKER ; Thierry BOUR ; Alain ALLEMAND ; Ralph KLEIN ; Jean-Paul HILPERT ; Jean-Jacques BALLEVRE ; Bernard JACQUOT ; Gaston ADIER ; Antoine FRANKE ; Marc GULDNER ; Philippe WENG ; Lionel DRUT ; Jean-Paul MULLER (suppléant de Christian STINCO) ; Marie-France GUERRIERO ; Monique BETTINGER (suppléante de Umit YILDIRIM) ; Jean TOURSCHER ; Laurent PIERRE ; Simone RAMSAIER ; Hubert BUR ; Laurent KLEINHENTZ ; Daniel MAYER ; Raymond TRUNKWALD ; Michel JACQUES ; Léonce CELKA ; Salvatore FIORETTO ; Fabien CLAISER ; Pierre THIL.

Suppléants :

Virginie PACIELLO ; Augustin CRUCIANI.

Absents ou excusés :

Dominique FERRAU ; Joël CONRAD ; Bernard DE FEYTER ; Anne-Aymone PETER ; Gilbert SCHUH ; Gabriel BASTIAN ; Mireille CINQUALBRE ; Gabriel WALKOWIAK ; Rémy FRANCK ; Béatrice COMINU ; Robert BINTZ ; Denis EYL ; Laurent MULLER ; Edmond BETTINGER ; Yves TONNELIER.

Procuration(s) de vote :

Mireille CINQUALBRE à Alain ALLEMAND.

ORDRE DU JOUR

1. Installation d'un nouveau membre au Comité ;
2. Adoption du PV du Comité ;
3. Approbation du Compte Administratif 2020 ;
4. Approbation du Compte de Gestion 2020 ;
5. DOB 2021 ;
6. Affectation du résultat ;
7. Vote du montant des participations des communautés membres du Syndicat ;
8. Création et renouvellement d'activités accessoires ;
9. Informations sur les modalités de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

1. Installation d'un nouveau membre au Comité

En remplacement de feu M. Alain RISCH, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie a désigné Mme Marie-France GUERRIERO comme déléguée titulaire au syndicat mixte.

Mme Marie-France GUERRIERO est installée dans ses fonctions.

2. Adoption du PV du Comité ;

Adoption du PV du Comité du 20 octobre 2020.

Le Comité, à l'unanimité, adopte le PV du Comité du 20 octobre 2020.

3. Approbation du Compte Administratif 2020 ;

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur, le compte administratif représente le bilan financier. Il présente les résultats de l'exécution du budget par rapport aux prévisions.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Une fois constaté un résultat positif de la section de fonctionnement (CA budget principal) il conviendra de l'affecter en priorité au financement de la section d'investissement ou de reporter en section de fonctionnement. En cas de résultat positif des deux sections, il n'y a pas d'affectation mais un report des soldes positifs.

Le président s'étant retiré de la salle de séance, Monsieur Hubert BUR, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote d'approbation du Compte Administratif 2020.

Le Comité, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2020.

4. Approbation du Compte de Gestion 2020 ;

Le Président soumet au Comité le compte de gestion du budget.

Les opérations de l'exercice, les résultats de clôture des deux sections sont identiques à ceux du compte administratif.

Le Comité, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'année 2020.

5. DOB 2021 ;

Compte tenu de la vocation unique du syndicat à savoir l'élaboration du SCoT, compte tenu des restes à réaliser, outre les frais de fonctionnement, l'absence de fiscalité directe additionnelle, l'absence de dotations d'État, le DOB se présente d'une façon synthétique.

A noter que les participations des intercommunalités restent stables par rapport à 2020 (1 € par habitant).

Le Comité prend acte du DOB 2021.

6. Affectation du résultat ;

Les deux sections étant positives, il n'y a pas d'affectation mais un simple report des excédents respectifs de chaque section, à savoir : +147 308,15 € pour le fonctionnement et +76 631,17 € pour l'investissement.

Le Comité, à l'unanimité, adopte les reports tels qu'indiqués.

7. Vote du montant des participations des communautés membres du Syndicat ;

Il est nécessaire de rappeler la composition démographique des différentes intercommunalités membres du syndicat mixte qui conditionne la répartition financière des contributions respectives. Les chiffres sont actualisés chaque année en fonction de la publication des chiffres officiels par l'INSEE.

La tendance globale de la population du Val de Rosselle est de nouveau à la baisse cette année (-749 habitants), puisque le territoire est passé de 180.491 habitants à 179.742 habitants (chiffres officiels, population sans double compte).

	Population	Répartition	Contributions 2021
CA de Forbach	77 140 hab.	42,92 %	77 140 €
CA de Saint-Avold Synergie	52 934 hab.	29,45 %	52 934 €
CC de Freyming-Merlebach	31 709 hab.	17,64 %	31 709 €
CC du Warndt	17 959 hab.	9,99 %	17 959 €
TOTAL	179 742 hab.	100,00 %	179 742 €

En raison des excédents majeurs observés lors de la présentation du DOB, Monsieur Jean-Paul HILPERT propose de réduire de moitié les participations des communautés membres.

Monsieur le Président rappelle que plusieurs projets sont envisagés à court terme, à savoir la mise en place d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et la réalisation d'un nouveau journal du SCoT, dont l'intérêt sera notamment de présenter les nouveaux délégués du syndicat mixte et le rôle du SCoT aux habitants du territoire. Une révision du SCoT à moyen terme n'est également pas à exclure.

Dans ce contexte, et afin d'assurer les dépenses courantes et éviter une augmentation dans les années à venir, il ne semble pas opportun de réduire les montants des participations. Une réduction des participations des communautés pourrait toutefois être réétudiée l'an prochain.

Le Comité, avec 40 voix "POUR" et une "ABSTENTION", accepte la répartition financière entre communautés telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus, à savoir 1 € par habitant.

8. Création et renouvellement d'activités accessoires ;

Une restructuration au niveau de la CC de Freyming-Merlebach entraîne une suppression de la mise à disposition du service secrétariat à compter du 28 février 2021.

Afin de compenser ce manque, il est proposé la création d'une activité accessoire à hauteur de 25 heures par mois pour le compte du Syndicat mixte. Cette activité pourra être exercée par un des agents qui faisait partie du secrétariat, à savoir Mme Claire METZ.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice détenu dans son grade d'origine au prorata du temps indiqué, à compter du 01 mars 2021. Il bénéficiera donc des avancements et des revalorisations indiciaires automatiquement.

Il est également proposé de renouveler l'activité accessoire de M. Luc HOERNER, directeur territorial, sur le même principe à savoir rémunéré sur l'indice détenu dans le grade d'origine.

Les quotités horaires sont les suivantes :

- ▶ Luc HOERNER (Finances ; Ressources Humaines ; Juridique) – 16 heures mensuelles ;
- ▶ Claire METZ (Paie ; Comptabilité) – 25 heures mensuelles.

Le Comité, à l'unanimité, accepte la création et le renouvellement des activités accessoires.

9. Informations sur les modalités de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

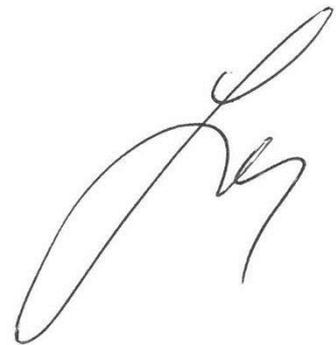
M. KACZYNSKI, Directeur du syndicat mixte, présente les modalités et le planning relatif à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT approuvé le 20 octobre 2020.

Le Président clôt la séance à 19h00.

Forbach, le 04 février 2021

Le Président,

Jean-Bernard MARTIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a smaller 'B' and 'M'.